

Décision de radiodiffusion CRTC 2007-415-1

Ottawa, le 20 février 2008

Utilities Consumers' Group Society

Whitehorse (Territoire du Yukon)

Demande 2007-0291-1, reçue le 19 février 2007 Audience publique à Kelowna (Colombie-Britannique) 30 octobre 2007

Erratum

- 1. Par la présente, le Conseil corrige *Station de radio communautaire à Whitehorse*, décision de radiodiffusion CRTC 2007-415, 6 décembre 2007, en remplaçant les paramètres techniques de façon à ce qu'ils reflètent les paramètres tels que soumis par la requérante et approuvés par le ministère de l'Industrie. La deuxième ligne de la section « Modalités » de l'annexe de cette décision devrait se lire comme suit :
- 2. La station sera exploitée à 92,5 MHz (canal 223FP)¹ avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : http://www.crtc.gc.ca.

¹ Modifié dans l'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-12-5.

